GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — 1/3 pin blanche
— — 1/3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 1/3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 1/3 pin rouge
— — 1/3 pin gris
— — 1/3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 1/3 pruche
— — 1/3 mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la pessière)
— — 1/3 thuya (cèdre)
— — 1/3 mélèze
— — 1/3 pruche
— — 1/3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 1/3 pin rouge
— — 1/3 pin gris
— — 1/3 sapin et/ou épinette
— — (plantation épinette blanche)
— — (plantation épinette de Norvège)
— — (plantation épinette noire)
— — (plantation épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la sapinière résineuse)
— — 1/3 thuya (cèdre)
— — 1/3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 1/3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 1/3 pin rouge
— — 1/3 pin gris
— — 1/3 pruche
— — 1/3 mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — (pin blanc occupe plus de 75% de la pinède résineuse)
— — — 1/3 thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pruche
— — — avec pin rouge
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la pinède résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la pinède résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — (plantation de pin sylvestre)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la cédrière résineuse)
— — 1/3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 1/3 mélèze
— — 1/3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 1/3 pin gris
— — 1/3 pruche
— — 1/3 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la pruche résineuse)
— — 1/3 thuya (cèdre)
— — 1/3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 1/3 mélèze
— — 1/3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 1/3 pin rouge
— — 1/3 pin gris
— — 1/3 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la mélèzin résineuse)
— — 1/3 thuya (cèdre)
— — 1/3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 1/3 pin blanc et/ou rouge
— — 1/3 pin gris
— — 1/3 pruche
— — 1/3 sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)[3]

	Tendance densité	Tendance régénération
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — — avec épinette noire	F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec pin rouge	F1 (R)	F1 (R)
— — — — avec pin blanc	F1 (B)	F1 (B)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
Feuillus à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin gris	BB (Pg)	BB (Pg)
— — — — avec pin blanc	BB (B)	BB (B)
— — — — avec sapin	BB (S)	BB (S)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux	BJR	BJR (E)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (B)	F1 (B)
— — — — avec pin rouge	F1 (R)	F1 (R)
Peuplerale avec sapin	Pe S	Pe S (E)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (E)
— — avec pin blanc	Pe B	Pe B (E)
— — avec épinette noire	Pe E	Pe E (E)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe R	Pe R (E)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (E)
Érablière à sucre	Er S	Er S (E)
Érablière résineuse	Er R (E)	Er R (E)
Mélangés à feuillus tolérants	M F	M F (E)
— — sur station humide	MFh	MFh (E)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	Fi
— d'essences tolérantes	Ft
— sur station humide	Fh
— (plantation)	Fp
Bouleaux	B
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B (B)
— à bouleaux jaunes	B (J)
Peupleraies	Pe
Érablière rouge	Er
Érablière	Ef
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Ef (B)
— à bouleaux jaunes	Ef (J)
— à peuplier	Ef Pe
— à frêne noir	Ef Fn
— à feuillus d'essences intolérantes	Ef Fi
— à feuillus d'essences tolérantes	Ef Ft
Plantation d'érable à sucre	Er S p
— de bouleau jaune	B (J) p
— de peuplier	Pe p
— de peuplier hybride	Pe H p
— de frêne d'amérique	Fr Am

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Jumeau	

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle en bandes	cb
Coupe partielle plus épinettes légères	cl
Chablis partiel	chp
Chablis total	ct
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mesurée

⊖ 1 à 50 %	⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	ct
Chablis	ch
Brûlis total	br
Coupe partielle	cp
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
150 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
90-70 "	70-90 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT HÉTÉQUIENNE

Jeune (jeunes inéquiennes): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 50 ans.
Vieux (vieux inéquiennes): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 30 et 90 ans. Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 50 ans.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 40%	D1	D2	D3	D4	D5	6
25%						

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	'
Forte	61 à 90 %	"
Abrupte	91 % et plus	4
Inaccessible	Pente extrême	5

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : GAUTHIER, PARENT & ASS. SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 60 (C) ch 50 m G — classe de perte; défoliation; classe de pente; classe d'âge; classe d'origine; perturbation; classe de hauteur; densité; groupement; sous groupe d'essences

R C5 ch 68 D1 — classe de perte; classe d'âge; classe d'origine; cause de l'origine; perturbation; classe de hauteur; densité; groupement; type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 85
Unité d'aménagement — 2
Unité de sondage — 4

Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 07
Concessionnaire ou autres — 04

Bassin hydrographique — 402 05*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité — 98
Division de recensement — 400
Municipalité

Cadastre
Parcelle — 4163*
Région écologique — 12 a

Municipalité régionale de comté

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986; Année de publication: 1987; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1 /11 /86
Déclinaison magnétique: 13° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-E-14 S.E.	32-E-15 S.O.	32-E-16 S.E. S.O.
32-E-11 N.E. S.E.	32-E-10 N.O. S.O.	32-E-9 N.E. N.O. S.E. S.O.
32-E-6 N.E.	32-E-7 N.O.	32-E-8 N.E. N.O.

32 E/10 N.O.

2